

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016**

---

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le six décembre deux mille seize à 18h00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Monsieur Francis CHOUAT, Président.

**Etaient présents :**

**Commune d'Evry :**

M. Francis CHOUAT, M. Farouk ALOUANI.

**Commune de Courcouronnes :**

Mme Laurence HEQUET.

**Commune de Grigny :**

M. Jacky BORTOLI, Mme Fatima OGBI, M. Philippe RIO

**Commune de Combs-la-Ville :**

Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

M. Angelo VALERII, Mme Line MAGNE

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Marie-Line PICHÉRY.

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET.

**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ.

**Commune de Lisses :**

M. Thierry LAFON.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune Le Coudray-Montceaux :**

M. François GROS.

**Commune d'Etiolles :**

M. Philippe JUMELLE.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Eric BAREILLE.

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Guy Rubens DUVAL.

**Absents excusés représentés :**

**Commune d'Evry :**

Mme Edith MAURIN donne pouvoir à Farouk ALOUANI

**Commune de Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET donne pouvoir à Laurence HEQUET

**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL donne pouvoir à Thierry LAFON

**ABSENTS EXCUSES :**

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Serge MERCIECA, M. Stéphane RAFFALLI,

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Dominique CAROTINE.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

Mme Martine CARTAU-OURY.

**Commune de Tigery :**

M. Jean CROSNIER.

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.

**Commune de Nandy :**

M. René RÉTHORÉ.

**Le secrétaire de séance** : M. Olivier CHAPLET

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 26

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°1 : PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

**PREND ACTE** de la transmission du procès-verbal du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du 22 novembre 2016.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°2 : ASSOCIATION PLIE NORD ESSONNE – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer et de verser au PLIE Nord Essonne, une subvention annuelle, au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 45 000 €,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016,

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout acte afférent à la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°3 : ASSOCIATION MISSION LOCALE DE GRIGNY – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2016 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de Convention d'objectifs au titre de l'année 2016, entre la Mission Locale de Grigny et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, tel qu'annexé,

**DECIDE** du versement du solde de la subvention, soit 85 000 €, à la Mission Locale de Grigny, au titre de l'année 2016,

**AUTORISE** le Président ou le vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°4 : FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE – DISPOSITIF « PASSERELLES LONGUES »  
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour l'année scolaire 2015/2016 à la Faculté des Métiers de l'Essonne dans le cadre du dispositif « Passerelles longues ».

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tous les documents relatifs au versement de ladite subvention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°5 : CENTRE DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION – ATTRIBUTION DE LA  
SUBVENTION ANNUELLE POUR 2016**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 50 000 € au profit du Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne, au titre de la formation d'accompagnement à l'emploi d'assistant(e) maternel(le) avec français à visée professionnelle.

**APPROUVE** la convention de partenariat avec le Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne au titre de l'année 2016 pour la mise en œuvre de ladite formation en 2016.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer la convention de partenariat et tous les documents relatifs au versement de ladite subvention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°6 : VERSEMENTS D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Les élus membres des associations ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser pour l'année 2017 des acomptes mensuels calculés sur la base d'un douzième des attributions de 2016, aux associations suivantes :

- Maison de l'Emploi "Corbeil-Essonnes/Evry"
- Ecole de la 2ème Chance
- Dynamique Emploi
- Oser
- Réseau de formation réciproque d'échanges de savoirs et de création collective
- Théâtre de l'Agora
- Amicale de Villabé
- Maison des Jeunes et de la Culture - Centre de Musiques traditionnelle
- Coopération Développement Agglomération Nouvelle d'Évry (C.D.A.N.E.)
- Les peaux Rouges
- Union Sportive de Ris-Orangis (USRO Rugby)
- Agence Locale de l'Energie d'Evry Centre Essonne
- Espace Prévert – Scène du Monde
- EPCC Théâtre-Sénart
- Gagner à Sénart
- Football Sénart-Moissy USMC
- Maison de l'emploi et de la formation
- Relais Jeunes
- Le Rocheton
- Adil 77
  
- Maison Des Jeunes et de La Culture Fernand Leger
- Office de Tourisme
- PLIE Intercommunal
- Mission Intercommunale Vers l'emploi
  
- Centre de Formation et de Professionnalisation
- Mission locale de Grigny
- PLIE Nord de l'Essonne
- Association de prévention spécialisée

**PRECISE** que ces acomptes seront déduits du versement ultérieur de la subvention 2017 et qu'ils ne pourront être versés au-delà du 30 juin 2017.

**PRECISE** que les conventions existantes constituent les pièces justificatives nécessaires au versement des acomptes aux associations bénéficiaires.

**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président, à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération les documents nécessaires au versement des acomptes.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°7 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SEGEX-AD-POMPES- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SITUES A RIS-ORANGIS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de protocole transactionnel à conclure avec SEGEX et SEGEX ENERGIES, BEA et SMABTP fixant le montant et la répartition de l'indemnisation du préjudice de travaux accordé au groupement d'entreprises, ainsi que le solde et les intérêts moratoires dus par la communauté d'agglomération au titre du décompte général et définitif du marché de travaux.

**PRECISE** que le montant dû par la Communauté d'agglomération au titre de ce protocole est fixé à :

- 76 495,53 € TTC, l'entreprise renonçant au titre de la transaction à toute demande d'intérêts moratoires.
- 92 300 € au titre du préjudice (sur un montant total de 200 000 €, pas de TVA)

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le protocole et tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°8 : REHABILITATION DE L'OUVRAGE C4 ET REALISATION D'UNE NOUVELLE VOIE SOUS FORME DE PASSERELLE – PRU CANAL – LOT 1 OUVRAGE D'ART/GENIE CIVIL –SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE GROUPEMENT RAZEL BEC/ACML**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les conditions du protocole à intervenir avec le groupement RAZEL BEC / ACML et le paiement à titre définitif d'une indemnité d'un montant de 100 000 €.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Communauté d'Agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le protocole transactionnel,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°9.1 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENSEMBLE DES ENTITES COMMERCIALES PRESENTES SUR LES COMMUNES DE CESSON**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET**

Un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les dimanches 15 janvier, 02 juillet, 03 et 10 septembre, 26 novembre, ainsi que 03, 10, 17, 24 et 31 décembre.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°9.2 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENSEMBLE DES ENTITES COMMERCIALES PRESENTES SUR LES COMMUNES DE CORBEIL-ESSONNES**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET**

Un avis favorable pour l'ensemble des enseignes commerciales sur :  
l'ouverture les dimanches 15, 22 et 29 janvier, 02 avril, 07 mai, 02, 09 et 16 juillet, 22 octobre, ainsi que 03, 10 et 17 décembre.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°9.3 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENSEMBLE DES ENTITES COMMERCIALES PRESENTES SUR LES COMMUNES DE EVRY**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET**

Un avis favorable pour les commerces de détail de la commune d'Evry sur :  
l'ouverture les dimanches 15, 22 janvier - 30 avril - 02 et 09 juillet - 10 septembre - 26 novembre - 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°9.4 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENSEMBLE DES ENTITES COMMERCIALES PRESENTES SUR LES COMMUNES DE LIEUSAIN**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET**

Un avis favorable sur :

L'ouverture les dimanches pour les commerces de détail :

les 15 et 22 janvier – 30 avril – 2 et 9 juillet – 19 et 26 novembre- 3, 10, 17, 24 et 31 décembre ;

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°9.5 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENSEMBLE DES ENTITES COMMERCIALES PRESENTES SUR LES COMMUNES DE VILLABE**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET**

Un avis favorable sur l'ouverture les dimanches pour :

- les commerces de détails (hors équipements sportifs et automobiles) : 15 janvier – 30 avril – 2 et 9 juillet – 27 août- 3 et 10 septembre – 3, 10, 17, 24, 31 décembre ;
- les commerces équipements sportifs : 15, 22 et 29 janvier – 2, 9 et 16 juillet – 3, 10 et 17 septembre – 3, 10 et 17 décembre ;
- Commerces équipements automobiles : 9, 23 et 30 juillet – 10 et 17 décembre.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°9.6 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENSEMBLE DES ENTITES COMMERCIALES PRESENTES SUR LES COMMUNES DE RIS-ORANGIS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET**

Un avis favorable sur :

L'ouverture les dimanches pour les commerces de détail :

- Dimanche 8 janvier 2017
- Dimanche 14 février 2017
- Dimanche 30 avril 2017
- Dimanche 7 mai 2017
- Dimanche 4 juin 2017
- Dimanche 27 août 2017
- Dimanche 3 septembre 2017
- Dimanche 3 décembre 2017
- Dimanche 10 décembre 2017
- Dimanche 17 décembre 2017
- Dimanche 24 décembre 2017
- Dimanche 31 décembre 2017

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation, à signer tout document relatif à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°10 : ANTENNES EMPLOI DE GRIGNY – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016 AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Social Européen au titre de l'année 2016 pour les Antennes emploi de Grigny.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président dans le domaine concerné, à signer tous les documents afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°11 : CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24 heures 50 hebdomadaires

- 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet.
- 1 poste de technicien à temps complet,
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet.

**DIT** que les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération au chapitre 012.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°12 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY – VAL DE BIEVRE – SEINE AMONT**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention entre l'Etablissement public territorial Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont et Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud portant sur la mise à disposition de personnel afin de définir, les conditions et modalités de mise à disposition soit de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud soit, de l'Etablissement Public Territorial [12] des agents tels qu'énumérés par ladite convention et ses avenants, afin d'assurer la continuité du Service Public et de l'action territoriale dans les domaines de l'environnement et de l'assainissement, de la gestion des déchets, du développement économique, de la rénovation urbaine, de l'emploi, du développement social d'une part, en matière de finances, de gestion du patrimoine bâti, d'administration générale et de gestion du personnel d'autre part.

**AUTORISE** le Président ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°13 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SISE A SAINT PIERRE DU PERRY – CONVENTION DE GESTION – AVENANT N°1**

Le Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'avenant n°1 la convention de gestion à intervenir entre la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et le SIVOM du Canton de Saint Germain lès Corbeil pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sis à Saint Pierre du PERRY.

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Fait à Courcouronnes, le 15 décembre 2016

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke, positioned over the printed name Francis CHOUAN.

Francis CHOUAN

